

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3679)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 940

présenté par

M. Hammadi, rapporteur général, M. Bies, rapporteur thématique Mme Chapdelaine, rapporteure thématique et Mme Corre, rapporteure thématique

ARTICLE 25

À la fin de l'alinéa 8, substituer à la référence :

« L. 442-2-1 »

la référence :

« L. 441-2-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à corriger une erreur de référence.